

**Arrêté du 12 avril 2016 portant modification de l'arrêté du 25 janvier 2016 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte en qualité de régisseuse d'avances et de recettes**

**NOR : JUSF1610095A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Considérant la demande de démission de la fonction de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de Mayotte du 4 novembre 2015 de M. Bruno COSSON ;*

*Considérant la demande de candidature du 29 décembre 2015 de Mme Sophie CADOT sur ce poste ;*

*Considérant le courrier de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte du 29 décembre 2015 validant le remplacement de M. Bruno COSSON par Mme Sophie CADOT,*

**ARRÊTE**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 janvier 2016 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Mme Sophie CADOT, attachée, est nommée à compter du 15 avril 2016 régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte en remplacement de M. Bruno COSSON, démissionnaire.

Les autres articles restent inchangés.

Fait le 12 avril 2016.

Pour le ministre, et par délégation,  
Par empêchement de la directrice de la  
protection judiciaire de la jeunesse,  
Par empêchement du sous-directeur du  
pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Par empêchement de l'adjoint au sous-  
directeur du pilotage et de l'optimisation des  
moyens,  
La chef du bureau de l'allocation des moyens,

**Aurore CHENU**